

**AVIS PUBLIC****ENTRÉES EN VIGUEUR**

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES N° OCA19-(B-3)-001A, OCA19-(P-1)-001A, OCA19-(C-4.1)-004A,  
OCA19-(P-3)-001A, OCA19-(RCA09-Z01)-001A et OCA19-(17-079)-001A**

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de calèches, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2019.

**PRENEZ AVIS QUE** ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 14 mai 2019.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :*  
[www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)